

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 5 avril 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de pouvoirs : 2

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 27 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 2 membres du Conseil Municipal :

Mme Martine PANNETIER à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230412-030

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2023 » – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PLACES ET D'ESPACES PUBLICS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Considérant que dans le cadre de la convention d'adhésion « Petite Ville de Demain », la Ville dans l'axe 3 « développement économique » - orientation générale, a souhaité renforcer la commercialité du centre historique. Après avoir réhabilité la place de la République, action couplée avec la réhabilitation du marché couvert qui fait l'objet dès 2022 d'un marché de maîtrise d'œuvre afin de lui donner une multi destination, la Ville souhaite poursuivre son action sur son centre bourg par le biais d'un réaménagement des abords de l'église Saint-Martin en périmètre ORT.

Pour cette place repensée, hormis les zones circulées faisant l'objet du programme voirie 2023, il convient de reprendre le pavage des zones piétonnes, de repenser l'éclairage, de raisonner la fonctionnalité du marché en extérieur.

L'ensemble respectera esthétisme et cohérence avec le patrimoine bâti.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2023 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Aménagement des abords de l'église	149 996,00	179 995,20	Etat - D.E.T.R.	35 %	52 498,60
			Sous-Total des Aides Publiques	35 %	52 498,60
			Autofinancement	65 %	97 497,40
TOTAL	149 996,00	179 995,20	TOTAL	100 %	149 996,00

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 12 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230412-DL20230412-030-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023
Date de mise en ligne : 14/04/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE